



## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES CIIRCLES**

### **UTILISATION À DES FINS PROFESSIONNELLES**

#### **SOMMAIRE**

|                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ARTICLE 1. DEFINITIONS                                                                    | 2  |
| ARTICLE 2. OBJET                                                                          | 3  |
| ARTICLE 3. PRESENTATION DES SERVICES, SOUSCRIPTION AUX SERVICES ET EVOLUTION DES SERVICES | 3  |
| ARTICLE 4. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL                                                  | 4  |
| ARTICLE 5. CONDITIONS FINANCIERES                                                         | 6  |
| ARTICLE 6. RESPONSABILITÉ                                                                 | 6  |
| ARTICLE 7. OBLIGATIONS GENERALES DE L'UTILISATEUR                                         | 8  |
| ARTICLE 8. SERVICE UTILISATEURS / RÉCLAMATIONS                                            | 9  |
| ARTICLE 9. SUSPENSION ET RÉSILIATION                                                      | 9  |
| ARTICLE 10. DUREE                                                                         | 10 |
| ARTICLE 11. SOUS-TRAITANCE                                                                | 10 |
| ARTICLE 12. PROPRIETE INTELLECTUELLE                                                      | 10 |
| ARTICLE 13. DIVERS                                                                        | 10 |
| ARTICLE 14. DROIT APPLICABLE- DIFFERENDS                                                  | 12 |

## **ARTICLE 1. DEFINITIONS**

Dans la suite du présent document, les mots commençant par une majuscule auront la définition suivante, qu'ils soient au singulier ou au pluriel :

- 1.1. « Ciircles » ou « Nous » : Ciircles, société par actions simplifiée au capital de 501 euros, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 948 770 599, à l'adresse 41 rue de Maubeuge 75009 Paris.
- 1.2. « CGS » : les présentes conditions générales de services.
- 1.3. « Application » : l'application « Ciircles », téléchargeable via les stores Google Play, App Store, et/ou accessible via la Plateforme web.
- 1.4. « Plateforme » : la plateforme accessible à l'adresse <https://www.ciircles.work/> (et, le cas échéant, toute URL de sous-domaine associée).
- 1.5. « Services » : l'ensemble des fonctionnalités et services accessibles via l'Application et/ou la Plateforme, tels que décrits aux présentes CGS.
- 1.6. « Client » : l'entreprise ou le professionnel (cabinet de recrutement, agence, etc.) souscrivant aux Services à des fins professionnelles.
- 1.7. « Compte Entreprise » : espace en ligne associé au Client permettant de paramétrer les Services (informations entreprise, page carrière, offres, collaborateurs, facturation).
- 1.8. « Utilisateur Autorisé » : toute personne physique (collaborateur, salarié, mandataire) à qui le Client a créé un accès au Compte Entreprise et qui utilise les Services sous la responsabilité du Client.
- 1.9. « Offre d'Emploi » : toute annonce publiée par le Client via la Plateforme (poste, missions, localisation, conditions, etc.).
- 1.10. « Candidature » : toute candidature transmise par un candidat au Client via la Plateforme, en réponse à une Offre d'Emploi ou non.
- 1.11. « Candidature Spontanée » : candidature transmise au Client via la Plateforme sans Offre d'emploi au préalable.
- 1.12. « Candidature Non-Ouverte » : candidature adressée initialement à une autre entreprise, qui n'a pas encore été consultée/ouverture effectuée par la dite entreprise initialement destinataire, et rendue accessible aux autres Clients selon les modalités des Services.
- 1.13. « Profil anonymisé » : version du profil d'un candidat ne contenant pas ses coordonnées directes et/ou éléments d'identification directe, accessible selon les modalités des Services.
- 1.14. « Profil Complet » : version du profil d'un candidat comprenant des informations d'identification et/ou de contact (nom, prénom, coordonnées, CV, etc.), accessible selon les modalités des Services.
- 1.15. « Dévoilement » : action par laquelle un candidat autorise l'accès à son Profil Complet à une entreprise qui n'y avait pas accès.
- 1.16. « iiMail » : fonctionnalité de message / sollicitation permettant au Client de contacter un candidat via la Plateforme (éventuellement avec une Offre d'Emploi jointe et un message



personnalisé), selon les modalités des Services.

- 1.17. « Crédits Ciircles » : unités prépayées permettant d'accéder à certaines prestations payantes (ex. envoi d'iiMail à des candidats anonymisés d'autres entreprises), selon les modalités définies à l'Article 5.
- 1.18. « Redevances » : l'ensemble des sommes dues par le Client au titre des Services (abonnements, achats de Crédits Ciircles et/ou toute autre prestation payante), telles qu'indiquées sur la Plateforme et/ou dans le parcours de souscription.

## **ARTICLE 2. OBJET**

Les présentes CGS ont pour objet de définir les conditions et les modalités suivant lesquelles Ciircles fournit les Services et l'Application.

Toute inscriptions au Service par le Client emporte pleine et entière acceptation des présentes Conditions Générales de Services.

## **ARTICLE 3. PRESENTATION DES SERVICES, SOUSCRIPTION AUX SERVICES ET EVOLUTION DES SERVICES**

### **3.1. Présentation générale**

Ciircles est une plateforme de services visant à faciliter la recherche d'emploi et le recrutement.

Les Services permettent notamment au Client :

- (i) de référencer son entreprise et, selon les cas, de créer une page carrière publique ;
- (ii) de publier des Offres d'Emploi ;
- (iii) de recevoir et gérer des Candidatures et Candidatures Spontanées ;
- (iv) d'accéder, selon les modalités des Services, à des Profils anonymisés à travers des Candidatures Non-Ouvertes d'autres entreprises ;
- (v) de contacter des candidats via la fonctionnalité iiMail, notamment via l'utilisation de Crédits Ciircles.

### **3.2. Souscription et accès**

La souscription aux Services s'effectue via la création d'un Compte Entreprise et, le cas échéant, l'acceptation d'une offre (gratuite et/ou payante) proposée sur la Plateforme.

Le Client peut créer des accès pour des Utilisateurs Autorisés. Le Client demeure responsable de l'usage des Services par ses Utilisateurs Autorisés.

### **3.3. Offre gratuite**

Selon les fonctionnalités disponibles au moment de la souscription, l'offre gratuite peut permettre notamment :

- de créer le Compte Entreprise ;
- de créer des accès pour des Utilisateurs Autorisés ;
- de référencer l'entreprise auprès des candidats utilisateurs de Ciircles (coordonnées, adresse, etc.) ;
- de créer une page carrière ;



- de publier un certain nombre d'Offres d'Emploi ;
- de recevoir un certain nombre de Candidatures (Spontanées ou non);
- d'accéder à certains Profils anonymisés à travers leurs candidatures Non-Ouvertes auprès d'autres entreprises dans les limites prévues par les Services.

### **3.4. Prestations payantes via les Crédits Ciircles**

L'achat de Crédits Ciircles permet d'accéder à certaines prestations payantes, notamment :

- l'envoi d'iiMail à des candidats, y compris à des candidats ayant initialement adressé leur candidature à une autre entreprise et dont la candidature n'a pas encore été ouverte par cette entreprise, selon les règles de la Plateforme.

Les modalités d'utilisation, de consommation, de validité, d'expiration et, le cas échéant, de recrédit des Crédits Ciircles sont précisées à l'Article 5.

### **3.5. Evolution des Services et des CGS**

Les Services sont susceptibles d'évoluer, notamment pour des raisons techniques, réglementaires ou d'amélioration du Service.

Les présentes CGS pourront faire l'objet d'évolutions à tout moment. Dans une telle hypothèse, les nouvelles CGS se substitueront aux précédentes et deviendront les seules conditions contractuelles applicables à compter de leur date d'entrée en vigueur.

## **ARTICLE 4. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

### **4.1 Traitement**

Les traitements de données mis en œuvre dans le cadre des Services sont décrits conformément à la Politique de Confidentialité <https://www.Ciircles.work/legal>

Le Client s'assure qu'il respecte la réglementation applicable et notamment le RGPD et la loi 78-17 modifiée, lorsqu'il traite des données collectées via les Services.

### **4.2. Données candidats – obligations spécifiques du Client (recrutement)**

#### **4.2.1. Rôle et responsabilité**

Lorsqu'il sollicite des profils anonymisés, Profils Complets, Candidatures ou Candidatures Spontanées via les Services, le Client agit, pour ses propres traitements de recrutement, en qualité de responsable de traitement indépendant. Il lui appartient de déterminer ses finalités, sa base légale, ses durées de conservation et ses mesures de sécurité, conformément à la réglementation applicable.

#### **4.2.2. Finalité exclusive recrutement**

Le Client s'engage à n'utiliser les données relatives aux candidats obtenues via les Services qu'aux seules fins d'évaluation de candidatures et de conduite de ses processus de recrutement.

#### **4.2.3. Interdictions**

Le Client s'interdit notamment :

- (i) toute utilisation à des fins de prospection commerciale, démarchage, enrichissement de bases marketing, revente ou location de données ;
- (ii) toute tentative de ré-identification d'un Profil anonymisé, ainsi que tout recoupement visant à déduire l'identité d'un candidat avant Dévoilement ;
- (iii) toute extraction automatisée, scraping, copie systématique ou constitution d'une CVthèque externe



à partir des Services, sauf cadre légal et information des candidats.

#### 4.2.4. Sécurité et habilitations

Le Client met en place des mesures de sécurité et une gestion d'habilitations afin que seules les personnes dûment autorisées et impliquées dans le recrutement accèdent aux données candidats. Le Client est responsable de la confidentialité des identifiants de ses Utilisateurs Autorisés.

#### 4.2.5. Conservation limitée

Le Client s'engage à conserver les données candidats pendant une durée limitée et proportionnée à ses finalités de recrutement, et à traiter les demandes d'exercice de droits des candidats conformément à la réglementation applicable.

## **ARTICLE 5. CONDITIONS FINANCIERES**

### **5.1. Tarifs**

Les tarifs sont consultables sur le Plateforme de Ciircles.

### **5.2. Paiement des crédits Ciircles**

Ciircles propose sur la Plateforme destinée aux recruteurs d'acheter des crédits Ciircles lui permettant de bénéficier des prestations détaillées aux présentes CGS.

### **5.3. Moyen de paiement**

Le paiement est effectué par carte bancaire ou tout moyen accepté par Ciircles.

## **ARTICLE 6. RESPONSABILITÉ**

### **6.1. Responsabilité de Ciircles**

La responsabilité de Ciircles est limitée aux dommages matériels directs, réels, personnel et certains subis par le Client et dus à la seule faute de Ciircles dans le cadre du Contrat. Ciircles ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage subi par un tiers (à l'exception des dommages corporels) ni de tout dommage indirect subi par le Client, ni de tout préjudice commercial ou trouble commercial quelconque, perte de bénéfice ou de clientèle, perte de chiffre d'affaires, perte de commandes, perte d'économies escomptées, perte d'exploitation, perte d'image, atteinte à l'image de marque, perte de trafic, perte de données, préjudice moral. Le Client devra donc s'assurer pour ces préjudices par ses propres moyens.

En aucune hypothèse, Ciircles ne saurait être tenue responsable des données présentes sur les Services, ni de l'utilisation non conforme des Services (en ce compris l'utilisation de toute fonctionnalité y afférent) par le Client (y compris son personnel) ou par tout tiers. En particulier, Ciircles ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages résultant d'infractions aux dispositions du Code pénal, du piratage et/ou de la prise de contrôle des Services, notamment le piratage de toute fonctionnalité permettant un accès à distance des Services, par un tiers non autorisé par le Client.

Ciircles ne pourra en aucun cas être responsable d'un événement de force majeure entendu comme tout fait ou événement indépendant de la volonté de Ciircles, notamment : conflits sociaux, grèves internes, intervention des autorités civiles ou militaires, guerres ou hostilités déclarées ou non déclarées, actes terroristes, émeutes, catastrophes naturelles, intempéries affectant les voies de communication et les rendant impraticables, incendies, dégâts des eaux, épidémies, conditions sanitaires, mauvais fonctionnement ou interruption des réseaux de télécommunications.



Ciircles ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque préjudice né de la désactivation des Services en raison d'un évènement extérieur à sa volonté, du fait d'un contenu illicite ou en cas de défaut de paiement du Client.

Les Parties reconnaissent et acceptent que, bien qu'elles utilisent des anti-virus, elles ne peuvent garantir que les Services ou les transmissions entre elles seront indemnes de tout virus. La responsabilité de Ciircles ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante sur l'un des services du client ou pour un piratage de l'un des services du client et ce, malgré toutes les mesures de sécurité prises par Ciircles.

Si l'utilisation des Services par le Client ou son interaction avec internet ou des tiers nuit ou risque de nuire au réseau Ciircles ou à ses activités, le Client autorise expressément Ciircles à suspendre les Services et à ne la restaurer que dès qu'elle estimera raisonnablement qu'il n'y a plus de danger ni de risque de danger pour le réseau Ciircles, les Services, ou ses activités.

Le Client reconnaît que les aléas de l'accès au réseau internet constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques ne permettent de fournir aucune garantie quant à la permanence du service et le maintien de ses performances. Et donc Ciircles ne pourra être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou d'une éventuelle défaillance des opérateurs des réseaux de télécommunication vers l'Internet ou de ses fournisseurs d'accès. Par ailleurs, les prestations fournies par Ciircles sont indépendantes d'autres opérateurs techniques tels que fournisseurs et opérateurs d'énergie ainsi que fournisseurs et distributeurs de télécommunication et que par conséquent sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

Le Client renonce, et se porte fort de faire renoncer ses assureurs, à tout recours contre Ciircles excédant les limites prévues au présent Article. Les Redevances sont déterminées en considération de la présente clause. En cas de mise en œuvre de la responsabilité de Ciircles, le Client devra minimiser les coûts, pertes et dommages afférents.

En cas de manquement par Ciircles à ses obligations contractuelles, le Client dispose d'un délai d'un an à compter du fait générateur ou de la connaissance de ce fait, pour engager la responsabilité de Ciircles. Exception est faite pour les actions qui pourraient être engagées par Ciircles pour défaut de paiement, qui se prescrit conformément au droit commun.

Sauf faute lourde ou dolosive, dans le cas où la responsabilité directe de Ciircles est engagée, le montant maximum auquel pourra prétendre le Client, quelle qu'en soit la cause, est limité, tout préjudice confondu, au montant total HT effectivement payé par le Client à Ciircles au cours des douze (12) derniers mois précédant la survenance du fait générateur.

Ciircles exclut toute garantie non expressément prévue dans les présentes Conditions Générales dans toute la latitude autorisée par la loi française.

## **6.2. Responsabilité du Client**

Le Client reconnaît être l'unique responsable :

- (i) Du choix des Services et de leur adéquation à ses besoins,
- (ii) Du respect de l'étendue des droits concédés et des conditions d'utilisation du des Services,
- (iii) De l'utilisation des Services conformément à leur destination,
- (iv) De la sécurité de son système d'information et la sauvegarde de ses données,
- (v) De la qualification et la compétence de son personnel,
- (vi) Des déclarations légales ou réglementaires et de sa propre conformité à la réglementation, notamment celles relative aux données à caractère personnel ;

(vii) Du respect des lois et des règlements

Le Client s'obligera pendant toute la durée du Contrat à procéder à la sauvegarde régulière de ses données. Avant l'expiration du Contrat, le client s'assurera que ses données ont été sauvegardées intégralement, sauf si le Client a confié à Ciircles la sauvegarde de ses données.

En toute hypothèse, le Client indemniserà Ciircles en totalité de toute perte, de dommage ou dépenses que Ciircles, ses employés, ses agents, ses sous-traitants et autres clients serait amené à supporter du fait (i) de la négligence ou de tout manquement au Contrat de la part du Client, de ses employés, agents ou sous-traitants (ii) et de toutes réclamations concernant les Services qui seraient formulées à l'encontre de Ciircles par tout client du Client ou tout tiers traitant avec le Client.

## **ARTICLE 7. OBLIGATIONS GENERALES DE L'UTILISATEUR**

Le Client a envers Ciircles un devoir général de collaboration comprenant notamment :

- (i) la communication à Ciircles de toute information, tout matériel et la réponse à toute question que cette dernière jugera utile pour remplir ses obligations.
- (ii) la mise à disposition de Ciircles des moyens nécessaires à l'exécution du Contrat.
- (iii) l'obligation de tenir à jour toutes les informations permettant à Ciircles de le contacter  
(email, téléphone, adresse postal) ainsi que le moyen de paiement qu'il a choisi.

Le Client s'engage à désigner, à compter de la date de signature du Contrat, un interlocuteur technique chargé des relations avec Ciircles afin d'assurer la bonne exécution du Contrat.

Le Client reconnaît avoir reçu de Ciircles toutes les informations nécessaires lui permettant de prendre toutes les précautions utiles pour la mise en œuvre des Services et leur utilisation.

Le Client s'engage à payer toutes les sommes dues à Ciircles conformément aux termes du Contrat.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et le fonctionnement du réseau Internet ainsi que du Service.

Le Client déclare disposer du matériel, des logiciels, des compétences et, le cas échéant, du personnel nécessaire à l'utilisation du Service. Il garantit qu'il utilisera le Service conformément à ses spécifications sans que cette utilisation ne cause dommage aux matériels et logiciels fournis par Ciircles.

### **Contenus et Offres d'Emploi – responsabilité du Client**

Le Client est seul responsable des Contenus qu'il publie via la Plateforme (dont Offres d'Emploi, descriptifs, messages, pièces jointes), de leur exactitude, de leur licéité et de leur conformité à la réglementation applicable (notamment droit du travail, non-discrimination, loyauté de l'information).

Le Client s'interdit de publier tout Contenu :

- (i) illicite, trompeur, diffamatoire, ou portant atteinte aux droits de tiers ;
- (ii) discriminatoire ou incitant à la discrimination ;
- (iii) contenant des données personnelles non nécessaires au recrutement.

Modération et mesures de restriction



Ciircles peut, à tout moment, refuser, retirer, déréférencer ou rendre inaccessible tout Contenu manifestement illicite ou non conforme aux présentes CGS, et/ou suspendre l'accès du Client en cas de manquements répétés ou graves, dans les conditions prévues aux présentes.

#### Signalement de contenu illicite

Toute personne peut notifier à Ciircles l'existence d'un Contenu potentiellement illicite via l'adresse : [support@ciircles.work](mailto:support@ciircles.work).

Le signalement doit, dans la mesure du possible, permettre d'identifier le Contenu (lien/URL ou référence), d'exposer les motifs du signalement, et de fournir les éléments utiles à l'analyse.

## **ARTICLE 8. SERVICE UTILISATEURS / RÉCLAMATIONS**

Pour toute demande d'informations, de précisions ou pour toutes réclamations, l'Utilisateur doit contacter, en priorité, le service utilisateurs de Ciircles par mail à [support@ciircles.work](mailto:support@ciircles.work)

## **ARTICLE 9. SUSPENSION ET RÉSILIATION**

### **9.1. Suspension des Services**

En cas de retard de paiements des Services, ou en cas de manquement aux présentes, Ciircles pourra suspendre les Services, sous réserve d'avoir adressé un simple email au Client, indiquant qu'à défaut de paiement sous 5 jours ouvrables, Ciircles cessera d'exécuter les Services. Pour les cas les plus graves, Ciircles pourra suspendre les Services sans délai et sans notification.

## **9.2. Résiliation en cas de non-paiement par le Client**

Dans l'hypothèse où le Client ne paye pas les sommes dues à Ciircles dans les délais convenus, Ciircles pourra, après une mise en demeure par email non suivie d'un règlement, dans un délai de 7 jours calendaires suivant ladite mise en demeure, prononcer, par email, la résiliation de plein droit du contrat, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de ce fait. Cette résiliation est sans préjudice des dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre Ciircles.

## **9.3. Résiliation pour faute**

En cas de manquement d'une des Parties à ses obligations au titre du Contrat, la Partie lésée pourra résilier ledit contrat de plein droit, sans autre formalité qu'un courrier recommandé avec accusé de réception, 30 jours après mise en demeure par email restée infructueuse. Cette résiliation est sans préjudice des dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre la partie lésée.

Dans l'hypothèse où le Client porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle protégeant les Services Ciircles, cette dernière sera fondée à résilier le Contrat aux torts exclusifs du Client sans autre formalité qu'un email. Cette résiliation est sans préjudice des dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre Ciircles.

## **ARTICLE 10. DUREE**

Les CGS peuvent être résiliées à tout moment par le Client (étant rappelé que tout mensualité payée restera acquise à Ciircles).

## **ARTICLE 11. SOUS-TRAITANCE**

CIIRCLES se réserve le droit à sa seule discrétion de sous-traiter tout ou partie de l'exécution des Services.

## **ARTICLE 12. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Plateforme et l'Application sont la propriété exclusive de CIIRCLES.

CIIRCLES est également et notamment propriétaire des logiciels, textes, images et illustrations animées ou non, photographies, sons, savoir-faire, vidéos, documents téléchargeables, structure du Plateforme et de l'Application et tous les autres éléments composant le Plateforme ou l'Application (ci-après le « **Contenu Appartenant à CIIRCLES** »).

CIIRCLES concède à tout Utilisateur un droit personnel, non exclusif et non cessible de consulter le Contenu Appartenant à CIIRCLES et le Plateforme. Ce droit n'entraîne aucune cession de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit.

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle du Site, de l'Application ou de chacun des éléments qui les composent, sans l'autorisation de Ciircles, est interdite. Les CGU n'opèrent aucun transfert de droit de propriété intellectuelle au profit de l'Utilisateur ou d'un tiers.

## **ARTICLE 13. DIVERS**



Si l'une quelconque des stipulations des Conditions générales s'avérait nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des CGS ni altérer la validité de ses autres dispositions.



Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir de l'application d'une clause du CGS ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir de cette clause dans l'avenir.

Les titres des articles des présentes CGS sont purement indicatifs et ne sauraient en aucun cas en conditionner le sens ou l'interprétation.

#### **ARTICLE 14. DROIT APPLICABLE- DIFFERENDS**

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

Si un différend, relatif à l'interprétation ou à l'exécution des Conditions Générales, s'élève entre les Parties, celles-ci devront s'efforcer de le résoudre, de manière amiable, en contactant Ciircles à l'adresse [support@ciircles.work](mailto:support@ciircles.work). A défaut de résolution amiable du litige, tout litige né des présentes Conditions Générales, ou se rapportant aux présentes Conditions Générales ou à une contravention aux présentes Conditions Générales, sera porté devant les tribunaux compétents de Paris nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.